

REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI MIXTES DU COMITE 28

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026, à Nogent-le-Roi

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.

Généralités

Article 1 – Le numéro de dossier du « Tournoi MIXTES du Comité 28 » est : 2602774 .

Il aura lieu le Mercredi 11 Novembre 2026 de 8h à 19h, au gymnase de Nogent-le-Roi sur 12 terrains maximums.
(sous-réserve que le traçage a bien été réalisé en octobre, sinon 10 terrains)

Article 2 – Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et le règlement ci-après défini.

Article 3 – Tout participant doit être en règle avec la FFBaD. Il doit être en possession de sa licence compétition et d'une pièce d'identité. Les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal (parent ou adulte nommé sur la fiche de responsabilité et présent dans le gymnase).

Article 4 – Le déroulement de la compétition sera placé sous le contrôle de 3 juges-arbitre : **Mélanie LABRO, Frédéric BELLEC et Céline-Blanche JACQUEMIN**, désignés par le comité d'organisation. Leurs décisions seront sans appel. Les juges-arbitre seront en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respectera pas un point des règlements cités aux articles 2 et 3.

Le GEO principal de la compétition sera **Séverine CORNEVIN**, elle sera assistée de **Jérôme SCHREINER**.

Séries et tableaux

Article 5 – Le « Tournoi MIXTES du Comité 28 » est un tournoi ouvert aux licenciés FFBaD. Il est accessible aux catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans.

Le tournoi se fera par **catégorie d'âge pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets**. Les joueurs devront jouer dans leur propre catégorie d'âge hormis si le Comité d'organisation est en accord avec un éventuel surclassement en raison d'une côte élevée. La demande de surclassement devra apparaître dans la demande d'inscription.

Les joueurs des catégories Juniors, Séniors et Vétérans seront regroupés dans un seul et même tableau de MIXTE et celui-ci sera réparti par TOPS en fonction de la côte moyenne des paires inscrites.

Article 6 – Le tournoi est ouvert aux classements **R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC**.

Il est prévu un maximum de 220 joueurs.

Article 7 – Les tableaux pourront se jouer en poule unique de 4-5 ou 6 (notamment dans les catégories jeunes) ou en poules suivies d'une phase finale à élimination directe en fonction du nombre d'inscrits et de la constitution des Tops.

Eure-et-Loir, terre de badminton

Inscriptions

Article 8 – Les inscriptions se feront uniquement par Badnet ou Ebad à partir du lundi 28 septembre à 8h.

Aucune inscription par téléphone ne sera prise en compte.

Article 9 – La date limite d'inscription est fixée au 30 octobre 2026 à 23h59, et c'est le CPPH à la date du 25/10/2026 qui sera pris en compte pour la répartition des paires dans les Tops.

Article 10 – Selon l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC), « Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieurs à celui du moins bien classé (règle du +1000) »

Article 11 – La prise en compte des inscriptions se fait en fonction des inscriptions payées par les 2 joueurs de la paire et ensuite par date d'arrivée.

Article 12 – La date du tirage au sort est fixée au dimanche 1^{er} novembre 2026.

Article 13 – Les frais d'inscription s'élèvent à **17 €**.

Article 14– Le **règlement des frais d'inscription se fait uniquement via Badnet ou Ebad.**

Article 15 – Toute évolution d'une paire de double mixte modifiera automatiquement la date d'inscription de la paire sauf en cas de force majeure (blessure, réquisition professionnelle...).

Article 16 – Les droits d'inscription seront remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation d'employeur, etc).

Article 17 – Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Article 18 – Les convocations seront envoyées par courriel, à l'adresse de contact renseignée lors de l'inscription. En cas d'envois successifs, il faudra tenir compte de la dernière convocation adressée.

Forfaits

Article 19 – Tout joueur s'inscrivant au « **Tournoi MIXTES du Comité 28** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Article 20 – Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi devra justifier du forfait sur MyFFBAD et mettre en copie le comité d'organisation à l'adresse presidentcodep28@gmail.com.

Article 21 – Si l'un des joueurs de la paire devient défaillant, son partenaire devra notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer.

En cas de maintien :

- Le joueur pourra proposer de lui-même un remplaçant ;
- L'organisateur pourra, dans la mesure du possible, essayer de trouver et proposer un joueur pour compléter la paire.

Déroulement de la compétition

Article 22 – Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de la compétition, en vente sur place, devront être utilisés Shadow advanced. Ils seront en vente dans la salle.

Article 23 – Les matchs pourront être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée (cf. Règlement Général des Compétitions). **Attention, très important** : seuls les horaires de convocations seront à prendre en compte (les horaires de matchs seront donnés uniquement à titre indicatif).

Article 24 – Tout joueur devra venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur devra contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Article 25 – Tout joueur qui souhaitera s'absenter temporairement du gymnase en cours de compétition devra en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Article 26 – Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation devra se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

Article 27 – Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Article 28 – Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

Article 29 – Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 30 – Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juges-arbitre, les conseillers d'équipe et le corps médical.

Article 31 – Les matchs se jouent selon le règlement de la FFBAD, match en 2 sets gagnants de 15 points avec 2 points d'écart dans la limite de 21 points.

Article 32 – Les règles de Lets seront définies par les juges Arbitres et affichées dans la salle

Dopage, médicaments, arrêt maladie

Article 33 – Toute personne qui sera en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer aux juges-arbitres avant son premier match du tournoi.

Article 34 – Tout joueur qui sera en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Vol et Perte

Article 35 – Le comité d'organisation déclinera toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Droit à l'image

Article 35 – Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi.

Adoption du règlement

Article 36 – La participation au tournoi « **Tournoi MIXTE du Comité 28** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable à la table de marque du gymnase.



Eure-et-Loir, terre de badminton